

INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE 2023-2024

VEUILLEZ COMPLÉTER LE FORMULAIRE EN LETTRES MAJUSCULES ET AVEC LES ACCENTS.

Renseignements concernant l'élève :

NOM :
PRÉNOM :
CLASSE EN 2022/2023 :
DATE DE NAISSANCE :
ADRESSE :
CODE POSTAL : COMMUNE :

RESPONSABLES LÉGAUX : PÈRE-MÈRE MÈRE SEULE PÈRE SEUL TUTEUR

AUTRE MEMBRE DE LA FAMILLE (Précisez) :

Renseignements concernant le responsable légal 1 :

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : COMMUNE :
☎ DOMICILE :
📞 PORTABLE :
@ EMAIL :

Renseignements concernant le responsable légal 2 :

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : COMMUNE :
☎ DOMICILE :
📞 PORTABLE :
@ EMAIL :

J'inscris l'élève ci-dessus au ticket, le compte devra être crédité à l'avance par tranche d'au moins 30 repas.

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL ANNUEL	TARIF PAR JOUR	Prix pour 30 repas
A	inférieur ou égal à 183	0,50 €	15,00 €
B	inférieur ou égal à 353	1,74 €	52,20 €
C	inférieur ou égal à 518	1,94 €	58,20 €
D	inférieur ou égal à 689	2,15 €	64,50 €
E	inférieur ou égal à 874	2,35 €	70,50 €
F	inférieur ou égal à 1078	2,56 €	76,80 €
G	inférieur ou égal à 1333	2,76 €	82,80 €
H	inférieur ou égal à 1689	3,07 €	92,10 €
I	inférieur ou égal à 2388	3,58 €	107,40 €
J	supérieur à 2388	4,09 €	122,70 €

Je joins un chèque à l'ordre de « l'agent comptable du LGT Condorcet » d'un montant de€.

Ou paiement en espèces (merci de fournir l'appoint) à l'intendance.

Pour un virement bancaire : veuillez-vous adresser à l'intendance

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du service de restauration scolaire.

Montreuil, le

Signature de l'élève

Signature du responsable légal/responsable financier

Lycée Général et Technologique
Lycée Professionnel
31, rue Désiré Chevalier
93105 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tél : 01 48 57 50 63
cantine@condorcet93.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE 2023-2024

Seuls les élèves demi-pensionnaires peuvent être accueillis au self du lundi au vendredi de 11h15 à 13h15.

Comme l'indique le règlement intérieur qui s'applique dans tous les locaux de l'établissement, les élèves doivent être respectueux entre eux et envers le personnel, les règles élémentaires de propreté et de savoir-vivre s'appliquent à tous. En cas d'incivilité, des sanctions pourront être prises. Toute dégradation constatée sera facturée aux responsables légaux des élèves auteurs des faits, et une mesure de responsabilisation pourra être prononcée.

Les élèves doivent laisser les lieux propres, débarrasser leur plateau en respectant les dispositions relatives au tri sélectif avant de quitter le self et veiller à éviter toute forme de gaspillage.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est interdit d'introduire des aliments ou des boissons au service de restauration scolaire.

L'inscription à ce service, est conditionnée à l'acceptation et à la signature du présent règlement de restauration, qui vient compléter le règlement intérieur du lycée.

1. INSCRIPTION

L'élève qui s'inscrit à la demi-pension devra créditer son compte à l'avance par tranche **d'au moins 30 repas**.

Le solde des repas s'affiche à chaque passage à la borne d'entrée du self.

L'élève doit surveiller son solde et recharger son compte **avant** la consommation du dernier repas.

L'inscription ne sera définitive qu'à la remise du formulaire d'inscription dûment complété, daté et signé accompagné des pièces requises.

2. PAIEMENT

Par chèque à l'ordre de l'agent comptable du Lycée CONDORCET, le responsable légal indiquera au dos du chèque les noms, prénom et classe de l'élève.

En espèces à l'intendance contre remise d'un reçu.

Par virement bancaire s'adresser à l'intendance.

En fin d'année scolaire, le solde éventuel sera reporté sur l'année suivante. Pour l'élève qui ne serait plus scolarisé dans l'établissement, l'excédent serait reversé à la famille par virement d'où la nécessité de fournir un relevé d'identité bancaire.

3. LA RÉSERVATION

Le lycée s'inscrit dans une démarche éco-responsable, les réservations de repas permettent ainsi de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Les repas doivent être réservés à l'avance, soit au plus tard **jusqu'à 4 h du matin le jour même de la consommation du repas**. Cette réservation peut se faire par différents moyens :

- Les bornes de réservation installées dans le hall du podium au 2^{ème} étage du bâtiment C.
- Sur le site internet de l'établissement via « l'Espace famille restauration ».

Sans réservation il n'y aura pas la possibilité de déjeuner.

La réservation non annulée soit au plus jusqu'à 4 h du matin le jour même de la consommation du repas sera considéré comme consommé.